

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 9 novembre 2015 portant nomination à la Commission centrale d'aide sociale

NOR : AFSA1530846A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, et notamment l'article 53 modifiant les articles 126 à 129 du code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu le décret n° 54-611 du 11 juin 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance, modifié par le décret n° 55-191 du 2 février 1955, le décret n° 56-546 du 1^{er} juin 1956 et le décret n° 60-250 du 18 mars 1960 ;

Vu la lettre de démission de M. Bernard CENTLIVRE en date du 15 octobre 2015 ;

Vu la lettre de candidature de M. Antoine MATH en date du 21 octobre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Antoine MATH, personne particulièrement qualifiée en matière d'aide ou d'action sociale, est nommé membre de la Commission centrale d'aide sociale, en remplacement de M. Bernard CENTLIVRE qui a demandé à être déchargé de ses fonctions.

Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 novembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT